

Evolution des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité au 1^{er} août 2023

FLX25600294500865-07TPE01

COMPTOIR MAILLES ET ARCHITECTURE
RUE GUTENBERG
ZAC DU GRAND PONT
13640 LA ROQUE D'ANTHERON

NANTES, le 13/09/2023

Madame, Monsieur,

Vous bénéficiez actuellement des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRVe) pour la fourniture en électricité de votre (vos) site(s), dont les évolutions sont déterminées par les pouvoirs publics conformément à la réglementation en la matière.

Nous vous informons par ce courrier que, conformément à l'arrêté tarifaire ENER2319775A en date du 28 juillet 2023 et publié au Journal Officiel le 30 juillet 2023, le gouvernement a décidé de limiter la hausse des TRVe à 10% TTC en moyenne, à compter du 1^{er} août 2023. La réglementation prévoit que les prix des TRVe puissent être révisés plusieurs fois par an, la Commission de Régulation de l'Energie propose en pratique une évolution des TRVe deux fois par an. La dernière évolution est ainsi intervenue au 1^{er} février 2023.

L'impact de cette évolution sur votre facture dépend de l'option, de la puissance que vous avez souscrite et de votre niveau de consommation. Elle correspond en moyenne à une hausse de +138 €/an HTVA (soit en moyenne 165 € TTC par an) sur la facture des consommateurs finals non résidentiels au "Tarif Bleu".

Les prix des TRVe **intègrent déjà l'effet du bouclier tarifaire** instauré par les pouvoirs publics depuis le 1^{er} février 2022, qui continuent, par ce dispositif, à prendre désormais en charge 37% en moyenne de la facture d'électricité des consommateurs non résidentiels ayant un contrat au "Tarif Bleu". De ce fait, **aucune action n'est nécessaire de votre part.**

Comment puis-je réduire ma facture électricité ?

Chaque geste compte pour réduire sa consommation d'énergie tout au long de l'année, même en période estivale.

La climatisation représente une part importante des dépenses énergétiques en été. En cas d'utilisation, quelques règles à rappeler :

- Veiller à maintenir un écart de 4°C maximum avec la température extérieure, sans descendre sous une température de consigne idéalement fixée à 26°C ; pour rappel, augmenter la température de consigne de 1°C en passant de 25° à 26°C par exemple peut représenter une réduction de 5 à 10% de la consommation annuelle de l'équipement ! (source : ADEME)
- Eteindre la climatisation lorsque les locaux sont inoccupés
- Penser à maintenir les fenêtres fermées pendant son fonctionnement et vérifier les joints et ferme-portes pour préserver au maximum la température à l'intérieur de vos locaux.
- Baisser les volets (ou les stores) la journée pour maintenir une bonne température intérieure.

Plus d'informations ?

Nous vous invitons à vous rendre sur notre page internet dédiée à l'évolution du TRVe au 1^{er} août : <https://www.edf.fr/collectivites/le-mag/le-mag-collectivites/decryptage-du-marche-de-l-energie/trv-aout-2023> sur le site EDF.fr ou à contacter votre conseiller au numéro indiqué sur votre facture.

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 13 (service gratuit + prix d'appel)

FLX25600294500865-07TPE01

COMPTOIR MAILLES ET ARCHITECTURE
RUE GUTENBERG
ZAC DU GRAND PONT
13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Facture du 13/09/2023

n° 10181651899



Montant Hors TVA	60,40 €
Montant TVA (payée sur les débits)	9,38 €
Facture TTC	69,78 €

Montant total à payer (TTC) 69,78 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 14,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 13/10/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 12/10/2023

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **3900282863**
Compte commercial : 2020005956541

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 9kVA

Nom du client

COMPTOIR MAILLES ET ARCHITECTURE

Lieu de consommation

Référence acheminement : 25277568612669
ZAC DU GRAND PONT
RUE GUTENBERG
13640 LA ROQUE D ANTHON

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **69,78 €**
à partir du : **28/09/2023**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00041179701 XX

COMPTOIR MAILLES ET ARCHITECTURE

Détail de votre facture du 13/09/2023 n° 10181651899

Document à conserver 10 ans

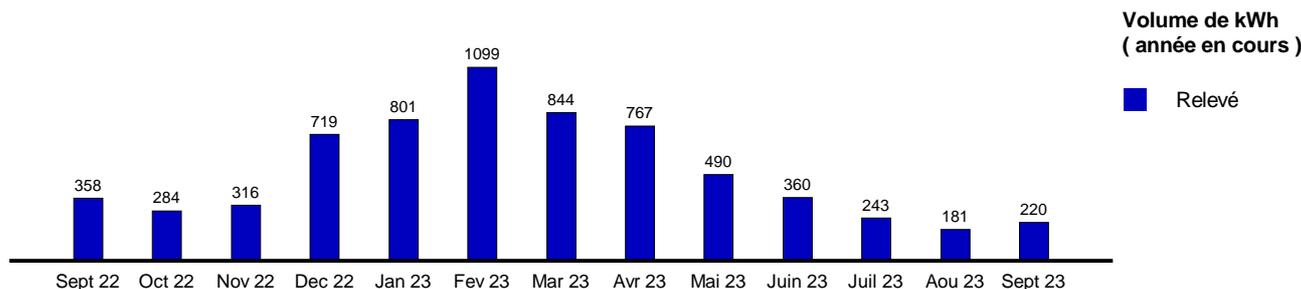
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 9kVA
Réf. de votre contrat 2010006041988
Prix réglementés
Souscrit depuis le 17/08/2022

Données Point de Livraison

ZAC DU GRAND PONT RUE GUTENBERG 13640 LA ROQUE D
ANTHERON
Réf Acheminement Electricité : 25277568612669

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *		57,84 € HT	
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	16,26 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/09/2023 au 30/09/2023	16,26 €/mois	16,26 € 5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 220 kWh Prix unitaire HT	41,58 € Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 12/08/2023 au 11/09/2023	165 kWh 19,840 c€/kWh	32,74 € 20,00 %
Electricité Heures creuses	du 12/08/2023 au 11/09/2023	55 kWh 16,070 c€/kWh	8,84 € 20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 10,69 €, et la part variable est de 2,76 €

Services		0,00 € HT	
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS	Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		2,56 € Hors TVA	
Contribution au Service Public de l'Electricité	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 12/08/2023 au 12/09/2023	220 kWh	0,10000 c€/kWh
		10,69	21,93 %
			0,22 € 20,00 %
			2,34 € 5,50 %

Total Hors TVA pour ce site		60,40 € Hors TVA	
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette	9,38 €
TVA à 5,50%		18,60 €	1,02 €
TVA à 20,00%		41,80 €	8,36 €
Total TTC pour ce site			69,78 € TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 321 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 0H50-6H50 13H50-15H50
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC lié à deux saisons
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 9,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	4413 le 12/08/2023	4578 le 12/09/2023
Heures creuses	32296 le 12/08/2023	32351 le 12/09/2023

COMPTOIR MAILLES ET ARCHITECTURE

Détail de votre facture du 13/09/2023 n° 10181651899

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
HC 9kVA
Réf. de votre contrat 2010006041988
Prix réglementés
Souscrit depuis le 17/08/2022

Données Point de Livraison

ZAC DU GRAND PONT RUE GUTENBERG 13640 LA ROQUE D
ANTHERON
Réf Acheminement Electricité : 25277568612669

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/08/2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur

